

que celle des municipalités associées; celles-ci s'engagèrent à rembourser en trente années les fonds avancés par le gouvernement.

Lorsqu'une municipalité désire être desservie par ce réseau, un ingénieur de la Commission est immédiatement chargé de déterminer le coût de son branchement sur les lignes de transmission existantes. Ensuite, la question est soumise aux contribuables de cette municipalité; si ceux-ci se prononcent dans l'affirmative, un autre règlement municipal accorde les fonds nécessaires; l'entreprise locale est financée au moyen d'un emprunt municipal remboursable en vingt ans. Des états mensuels sont envoyés par la Commission aux municipalités, indiquant le coût approximatif des dépenses encourues pour leur fournir l'électricité, puis à la fin de l'année, un treizième état donnant le coût exact. De même que toute autre entreprise bien conduite, la Commission fait figurer dans ses dépenses les réparations, la dépréciation du matériel et les fonds d'amortissement.

La Commission a le pouvoir de produire sa propre force motrice, mais elle préfère l'acheter de la Compagnie de force motrice d'Ontario, à raison de \$9.40 pour les premiers 25,000 h.p. et \$9.00 ensuite jusqu'à 100,000 h.p. En 1916, la Commission étendit ses achats à une partie du courant produit par la Compagnie canadienne de force motrice du Niagara et l'année suivante elle se rendit acquéreur de la presque totalité des actions de la Compagnie de force motrice d'Ontario. Ce fut alors que commença la captation des forces hydrauliques de Queenston-Chippawa. La différence de niveau entre le lac Erié et le lac Ontario est de 327 pieds, mais la Compagnie de force motrice d'Ontario ne se servait que des forces produites par les chutes du Niagara, d'une hauteur de 180 pieds. Les usines de Queenston-Chippawa amènent l'eau de la rivière Welland au moyen d'un bief de 12½ milles de longueur, jusqu'à l'usine de Queenston, qui bénéficie d'une différence de niveau de 305 pieds; ainsi, avec le même volume d'eau, l'usine de Queenston-Chippawa développe 29.4 h.p. au lieu de 14.6 h.p. produits par la Compagnie de force motrice d'Ontario.

L'usine électrique de Queenston-Chippawa fut commencée en 1917, c'est-à-dire au milieu de la guerre, au moment où la consommation de force motrice dans les usines à munitions était à son zénith et qu'il était impossible de prévoir la fin de la guerre. La formidable hausse, tant des matériaux de construction que de la main-d'œuvre, amena bien vite le dépassement des prévisions originaires de \$10,500,000; d'ailleurs, la capacité de l'usine fut augmentée. A l'heure actuelle, on estime à \$60,000,000 approximativement le coût de l'installation des cinq premières unités, représentant ensemble 275,000 h.p.

Les progrès du réseau hydroélectrique d'Ontario sont démontrés par la quantité de courant consommé par sa clientèle. En 1910, la Commission vendit 750 h.p. à 10 municipalités; en 1915, 100,242 h.p. à 99 municipalités; en décembre 1921, elle distribuait 242,349 h.p., dont 81.7 p.c. dans le district de Niagara. "L'entreprise provinciale de fourniture d'électricité, née d'une ligue de sept municipalités en 1903, s'est accrue à un tel point qu'aujourd'hui son